

Tarifs et conditions d'inscription 2022-2023

Les droits de constitution de dossier sont versés dès l'inscription : 10,00 €/an/famille. Ces droits ne seront pas remboursés en cas d'abandon de l'élève avant la reprise des cours.

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas de force majeure (décès, longue maladie, invalidité, déménagement à plus de 40 km pour raison professionnelle), les mois non entamés seront remboursés au 10ème du tarif de l'année scolaire sur présentation de justificatif.

Les élèves annonéens peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel par l'application d'un tarif réduit (entre les tranches 1 et 6). Pour cela, il leur est demandé : un justificatif de domicile (taxe d'habitation, taxe foncière, facture gaz, électricité de moins de trois mois), copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, un relevé de prestations familiales 2021.

Les élèves extérieurs fréquentant l'Orchestre d'Harmonie d'ANNONAY bénéficient du tarif annonéen.

Dégrèvement :

- Adultes (+18 ans) : aucun dégrèvement n'est effectué pour les adultes.
- Enfants/Étudiants :
 - * Tarif plein pour le premier s'il n'y a pas d'adulte inscrit, puis réduction de 10 % par enfant supplémentaire,
 - * Réduction de 10 % dès le premier enfant d'une même famille s'il y a au moins un adulte inscrit.

Critères de priorisation des inscriptions pour les classes chargées :

- Les élèves réinscrits avant la date butoir définie par la direction par rapport aux élèves nouvellement inscrits.
- Les élèves domiciliés ou scolarisés sur la commune par rapport aux élèves domiciliés en dehors de la commune.
- Les personnes ne pratiquant pas d'instrument au Conservatoire sont prioritaires par rapport à celles qui sont déjà élèves instrumentistes ou chanteurs.
- Les élèves du Conservatoire participant activement à la vie de l'école (auditions, ensembles, orchestres du Conservatoire) sont prioritaires par rapport aux autres.
- D'une manière générale, les demandes d'inscription par ordre chronologique.

Nature du tarif	Tranche		
Forfait cours collectifs et pratiques collectives	Tarif élève extérieur	99,00 €	
	Tarif élève annonéen	T6	99,00 €
		T5	95,00 €
		T4	92,00 €
		T3	70,00 €
		T2	47,00 €
		T1	37,00 €
Cursus complet (pratiques collective + Formation musicale + chant ou instrument)	Tarif élève extérieur	332,00 €	
	Tarif élève annonéen	T6	218,00 €
		T5	200,00 €
		T4	188,00 €
		T3	134,00 €
		T2	91,00 €
		T1	71,00 €
Cursus complet double discipline (pratiques Collectives + formation musicale + chant et 1 instrument ou 2 instruments)	Tarif élève extérieur	507,00 €	
	Tarif élève annonéen	T6	371,00 €
		T5	339,00 €
		T4	309,00 €
		T3	222,00 €
		T2	152,00 €
		T1	120,00 €

Location d'instruments 2022-2023

Les locations d'instruments par le CRC pour les élèves débutant l'apprentissage instrumental :

Le conservatoire dispose d'un parc instrumental locatif destiné à valoriser les disciplines rares d'une part et à surseoir à l'acquisition d'instruments transitoires ou coûteux d'autre part. La location sera facturée selon les mêmes échéances que les frais de scolarité. En cas de cessation de location en cours d'année scolaire, le calcul du montant de la location sera effectué au prorata du nombre de mois effectifs ; tout mois commencé est dû en totalité.

1. L'instrument est loué pour une année scolaire renouvelable si aucun nouvel élève inscrit dans la classe instrumentale n'en sollicite à son tour la location.
2. Il doit impérativement être remis par le professeur d'instrument ou le directeur, qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription du prêt auprès de l'administration.
3. Le locataire souscrita une assurance pour l'instrument loué dont il devra fournir le justificatif au secrétariat du CRC.
4. Les consommables (anches, cordes...) sont à la charge du locataire.
5. En cas de nombre limité d'instruments disponibles à la location, les élèves des tranches de facturation inférieures seront prioritaires.
6. Avant sa restitution, l'instrument doit être révisé, aux frais du locataire, par un luthier spécialisé qui fournira une facture de révision (liste des luthiers habilités disponible auprès de l'administration).
7. La restitution doit se faire en présence du professeur ou du directeur, qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription de la restitution auprès de l'administration. Une copie de la facture de révision doit être également transmise à l'administration du conservatoire lors de la restitution.

Nature du tarif	Tranche	
Location d'instruments	Tarif élève extérieur	190,00 €
	Tarif élève annonéen	
	T6	190,00 €
	T5	182,00 €
	T4	177,00 €
	T3	150,00 €
	T2	123,00 €
	T1	97,00 €